

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 306

26 avril 2000

**SOMMAIRE**

ABC Music S.A., Luxembourg	page 14661	Safe Coat International S.A.H., Luxbg	14658, 14659
Alflex S.A.	14660	Safim S.A., Luxembourg	14661
Azim S.A., Luxembourg	14660	San Luis S.A., Luxembourg	14662
Competro (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg	14687, 14688	S.C.I. Eckerbiert, Differdange	14663
Compradore S.A., Luxembourg	14688	Seainvest S.A.H., Luxembourg	14663
Devfin Investments S.A.	14660	Sekur Lux Home S.A., Luxembourg	14662
De Whaelhorst S.A., Luxembourg	14669, 14670	Sensor Group, G.m.b.H., Luxembourg	14645
Faraldo S.A.	14659	Sibelpar S.A.H., Hesperange	14656, 14657
Forburg Holding S.A.	14659	Sidap S.A., Luxembourg	14663
Interim Services Invest S.A.	14661	SIGELUX, Société Immobilière Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg	14664
Ismat International S.A.	14661	Sirex S.A., Luxembourg	14664
Lemingsway Consultancy Luxembourg International Liaison Office, S.e.c.s.	14660	Skandia Advisory Company S.A., Luxembourg	14666
Lëtzeburger Kannerduerf (Village d'Enfants S.O.S. de Luxembourg), A.s.b.l., Mersch	14682, 14684	Sobelux S.A.H., Luxembourg	14664
Morga S.A., Luxembourg	14642	Solufi S.A., Luxembourg	14664, 14665
M.T.H.S. S.A.H., Luxembourg	14642, 14643	Sopercap S.A.H., Luxembourg	14666
Nascar Finance S.A., Luxembourg	14642	Spectrum S.A., Luxembourg	14667
Nestor S.A., Luxembourg-Kirchberg	14642	S.S.I. Holding A.G., Luxembourg	14667
Neurones Distribution S.A., Rodange	14644	Sycomore Investments S.A., Luxembourg	14670
Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg	14645	Tale S.A., Luxembourg	14665
Noyon Holding S.A., Luxembourg	14646	Telemarket S.A., Luxembourg	14671, 14673
Oceania International S.A., Luxembourg	14646	Themalux S.A.H., Luxembourg	14670
OmniOffices (Lux) 1929 Holding Company, Luxembourg	14646, 14648	TH European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14666
Ozone Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	14648	Tib Holding S.A., Luxembourg	14671
Paris Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	14649	Tine Holding S.A.	14673
Penguin's Paradise S.A., Luxembourg	14649	T.M.G.E., S.à r.l., Luxembourg	14671
Pennsylvania Holding S.A., Luxembourg	14649	Tolka Invest S.A. Holding, Luxembourg	14674
Penrith S.A., Luxembourg	14650	Topkapi S.A.H., Luxembourg	14675
Phyroz S.A., Luxembourg	14651	Transport International Luxembourgeois, S.à r.l., Sanem	14665
Pinvest S.A., Luxembourg	14651	Tref Investments S.A., Luxembourg	14675
Prima Financial S.A., Luxembourg	14651	TrizecHahn Greece, S.à r.l., Luxembourg	14676
Prima Holding S.A., Luxembourg	14653	TrizecHahn Italy (Pescara), S.à r.l., Luxembourg	14676
Prime Multibond, Sicav, Luxembourg	14650	Tsarevich S.A., Luxembourg	14677
Promaco S.A., Luxembourg	14653	Tunisvil Holding S.A., Luxembourg	14674
Quadrolux Transport, G.m.b.H., Wasserbillig	14653	Tymara Holding S.A., Luxembourg	14675
Quebecor Printing S.A., Luxembourg	14653	United Telecommunications (Indonesia), S.à r.l., Luxembourg	14676
RE.IN.CO. Real Estate Investment Company, Luxembourg	14651, 14652	United Telecommunications (Malaysia), S.à r.l., Luxembourg	14677
Remy International Luxembourg S.A., Luxbg	14653	Valbella S.A., Luxembourg	14678
Restaurant Pizzeria Chez Dario, S.à r.l., Senningerberg	14654	Valli & Valli International S.A., Luxembourg	14680
Retrouvailles, S.à r.l., Remich	14655	Van Burg S.A., Luxembourg	14681
Ridgewell International S.A.H., Luxembourg	14654	Van Doorn Trust International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14678
Rodenber S.A., Luxembourg	14655, 14656	V.D.S. Computing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14679, 14680
Rosedale Properties S.A., Luxembourg	14657	W.BNK A.G., Luxembourg	14681
RPM Consulting S.A., Luxembourg	14660	Wolmar S.A., Strassen	14681
RTL 7 S.A., Luxembourg	14657	Ziel A.G., Luxembourg	14682
Rub-Thane Holding S.A., Luxembourg	14658		
Sabea Holding Group S.A., Luxembourg	14662		



1. Décision de mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La Société est mise en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Monsieur André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quatorze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Bastin, G. Laurent-Jacob, C. Scheffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 122S, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

A. Schwachtgen.

(09003/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**M.T.H.S. S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.989.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding M.T.H.S. S.A.H., R.C. Numéro B 64.989, établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 652 du 15 septembre 1998.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Isabelle Bastin, employée privée, demeurant à Habay-la-Neuve (Belgique).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Geneviève Laurent-Jacob, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Carole Scheffer, employée privée, demeurant à Metz (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français (FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs français (FRF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous dûment représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du Commissaire à la Liquidation.
2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation Monsieur Norbert Lang.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck, et au commissaire à la liquidation Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation, constate qu'aucune consignation de sommes ou de valeurs revenant aux créanciers ou aux associés n'est nécessaire et décide de conserver les livres et documents de la Société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Bastin, G. Laurent-Jacob, C. Scheffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 5CS, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

A. Schwachtgen.

(09004/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**NEURONES DISTRIBUTION S.A. en liquidation, Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.418.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NEURONES DISTRIBUTION S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 57.418, constituée sous la dénomination de TOON 2000 S.A. par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 139 du 18 mars 1997, et dont les statuts ont été modifiés par actes du même notaire Frank Baden:

- en date du 17 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 395 du 23 juillet 1997;
- en date du 18 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 557 du 10 octobre 1997;
- en date du 28 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 610 du 4 novembre 1997;
- dont la dénomination a été changée en NEURONES DISTRIBUTION S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 107 du 18 février 1998,
- et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:
  - en date du 26 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 409 du 5 juin 1998;
  - en date du 20 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 829 du 13 novembre 1998;
  - et en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 380 du 27 mai 1999, ayant un capital social de deux cent six millions de francs luxembourgeois (206.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte Wahl, employée privée, demeurant à Hundsdorf.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Destination à donner aux archives.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Wahl, C. Dostert, C. Henon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2000, vol. 508, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

*J. Seckler.*

(09007/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.165.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 décembre 1999 qu'a été élu aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Geir Bryn-Jensen, Manager business development, demeurant à N-0362 Oslo Schonningsgt, en remplacement de Monsieur Arild E. Hustad, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos au 31 décembre 1999.

*Pour la société  
Signature  
Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09008/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SENSOR GROUP, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 50.968.

La société SENSOR GROUP, G.m.b.H. a décidé en date du 31 janvier, que le siège social et les bureaux seront déplacés le 1<sup>er</sup> février vers la nouvelle adresse 76, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2000.

*SENSOR GROUP, G.m.b.H.  
L. van Eijmeren  
Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09051/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.



4. In its meeting of the 21st of December 1999, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by USD 2,000.- (two thousand United States Dollars) so as to raise the capital from its present amount of USD 47,500.- (forty-seven thousand five hundred and fifty United States Dollars) to USD 49,500.- (forty-nine thousand five hundred United States Dollars), by the creation and the issue of 8 (eight) new class B shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each, issued with a total share premium of USD 36,000.- (thirty-six thousand United States Dollars).

The 8 (eight) new class B shares are subscribed by CarrAmerica REALTY CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Maryland, U.S.A., having its corporate registered office at 1850 K Street, N.W., Suite 500, Washington, D.C. 2006, U.S.A.

The capital increase will be realized through the conversion of a total amount of USD 38,000.- (thirty-eight thousand United States Dollars) of a loan note issued for an amount of USD 1,700,000.- by the Company on September 13th, 1999, and effective as of April 1st, 1999.

5. As a consequence of such increase of capital, the heading «share capital» of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Share capital:

The corporate capital is fixed at USD 49,500.- (forty-nine thousand five hundred United States Dollars) represented by 144 (one hundred and forty-four) class A shares with a nominal value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each and 54 (fifty-four) class B shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each, entirely subscribed and fully paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at forty thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital and the issue premium is evaluated at 1,520,000.- LUF.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English herewith declares that on request of the appearer the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Mademoiselle Nicole Wilson, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme OmniOffices (LUX) 1929 HOLDING COMPANY, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 68.939, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en sa réunion du 21 décembre 1999.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme OmniOffices (LUX) 1929 HOLDING COMPANY a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 407 du 3 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 1999, pas encore publié au Mémorial C, et en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 1999, pas encore publié au Mémorial C.

2. Le capital social de la société est actuellement fixé à USD 47.500.- (quarante-sept mille cinq cents dollars US) représenté par 144 (cent quarante-quatre) actions de classe A d'une valeur nominale de USD 250.- (deux cent cinquante dollars US) chacune et 46 (quarante-six) actions de classe B d'une valeur nominale de USD 250.- (deux cent cinquante dollars US) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à USD 500.000.- (cinq cent mille dollars US) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions de classe A avec une valeur nominale de USD 250.- (deux cent cinquante dollars US) chacune et par 1.000 (mille) actions de classe B avec une valeur nominale de USD 250.- (deux cent cinquante dollars US) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

4. En sa réunion du 21 décembre 1999, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 2.000.- (deux mille dollars US) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de USD 47.500.- (quarante-sept mille cinq cents dollars US) à USD 49.500.- (quarante-neuf mille cinq cents dollars US) par l'émission de 8 (huit) actions de classe B nouvelles d'une valeur nominale de USD 250.- (deux cent cinquante dollars US) chacune, émises avec une prime d'émission totale de USD 36.000.- (trente-six mille dollars US).

Les 8 (huit) actions nouvelles sont souscrites par CarrAmerica REALTY CORPORATION, une société constituée conformément au droit de l'état de Maryland, U.S.A., ayant son siège social à 1850 K Street, N.W., Suite 500, Washington, D.C. 2006, U.S.A.

L'augmentation de capital a été réalisée par la conversion d'un montant total de USD 38.000,- (trente-huit mille dollars US) par un prêt non émis pour un montant de USD 1.700.000,- par la société, en date du 13 septembre 1999, et effectif au 1<sup>er</sup> avril 1999.

5. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la rubrique «capital social» de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**«Capital social**

Le capital social est fixé à USD 49.500,- (quarante-neuf mille cinq cents dollars US) représenté par 144 (cent quarante-quatre) actions de classe A d'une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune et 54 (cinquante-quatre) actions de classe B d'une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à quarante mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 1.520.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Wilson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2000, vol. 508, fol. 52, case 10. – Reçu 15.200 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09012/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**OmniOffices (LUX) 1929 HOLDING COMPANY.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 68.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09013/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**OZONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 23.991.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(09014/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**OZONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 23.991.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 1999 que Monsieur Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-21231 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises pour l'établissement des comptes consolidés à partir de l'exercice au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 29 décembre 1999.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09015/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**PARIS INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 70.001.

*Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 27 janvier 2000*

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'Assemblée générale atteignant le quorum a voté la résolution suivante:

1) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer comme administrateur-délégué, Monsieur Jeannot Mousel, administrateur de sociétés, demeurant au 266, route d'Esch, L-4451 Belvaux, avec pouvoir de signature individuelle, et ce avec effet au 27 janvier 2000.

La résolution a été admise à l'unanimité des voix.

Après cela l'assemblée extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de PARIS INVEST  
LUXEMBOURG S.A.

LFS TRUST LIMITED

ARBO TRUST LIMITED

Président du Conseil  
d'Administration

Administrateur

M. Bormann

J. Hans

J. Mousel

G. Klein

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09016/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**PENGUIN'S PARADISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1A, boulevard Pierre Dupong.  
R. C. Luxembourg B 65.018.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

En l'an deux mille, le trente et un janvier, a eu lieu à 11.00 heures, au siège social de la S.A PENGUIN'S PARADISE, 1A, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Actionnaires	Nombre d'actions	Signature
1) M. Edgar Schmitz . . . . .	58	Signature
2) M. Steve Scholtes . . . . .	58	Signature
Présence . . . . .	126/126	

L'assemblée est présidée par M. Edgar Schmitz.

*Ordre du jour.*

1) Il est décidé à l'unanimité que la gestion journalière, y inclus le droit de signature sur les comptes bancaires de la société, sont délégués exclusivement à M. Edgar Schmitz et M. Steve Scholtes, moyennant signatures conjointes et signatures individuelles.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la session a été close à 12.00 heures.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

E. Schmitz      S. Scholtes.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09017/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**PENNSYLVANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.281.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PENNSYLVANIA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 53.281 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, n° 98 du 26 février 1996.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente nomme secrétaire Madame Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, demeurant à Longwy (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune constituant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente Assemblée qui

en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparantes.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
2. Divers.

Le bureau constate en conséquence que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les propositions portées à son ordre du jour.

Madame la Présidente expose que la présente assemblée a été convoquée pour décider de la dissolution éventuelle de la Société en raison de la perte qui dépasse le capital social ainsi qu'il en résulte du bilan au 31 décembre 1998.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 1998 adopté par l'assemblée générale ordinaire en date du 10 novembre 1999 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant le capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Gillardin, G. Schneider, S. Bortolus, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 1999, vol. 412, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 1999.

E. Schroeder.

(09018/228/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**PENRITH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 70.360.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 1999*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 1999 que:

1. Madame Elizabeth Van Osch-Versteeg, directrice, demeurant à Kerkdriel (Pays-Bas);

Monsieur Petrus Van Osch, directeur, demeurant à Kerkdriel (Pays-Bas);

Monsieur Hugo Huybers, directeur, demeurant à Holzem (Luxembourg);

ont été nommés au poste d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires.

2. Monsieur Petrus Van Osch, directeur, demeurant à Kerkdriel (Pays-Bas) a été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager celle-ci par sa seule signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour extrait conforme

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09019/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**PRIME MULTIBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.997.

L'Assemblée Générale Ordinaire de 1999 a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

*Pour PRIME MULTIBOND, SICAV*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09024/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**PHYROZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 46.642.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2000, volume 508, folio 52, case 12.

I.- Que la société anonyme PHYROZ S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, R. C. Luxembourg section B numéro 46.642, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 188 du 13 mai 1994.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09020/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**PINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 64.997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol.32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09021/800/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**PRIMA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 71.929.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 janvier 2000 que:

1. Les administrateurs suivants ont été nommés:

- Monsieur Andrea Olcese, journaliste, demeurant Via Aurelia 21/11, 16167, Gènes, Italie,

- Monsieur Ans Merlo, économiste, demeurant Via Cantonale, 6537 Grono, Suisse,

avec effet au 6 décembre 1999, en remplacement de MM. Fernand Heim et Marc Schmit, démissionnaires.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09022/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**RE.IN.CO. REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 17.346.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RE.IN.CO. REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R.C. Luxembourg, section B numéro 17.346, constituée suivant acte notarié en date du 29 janvier 1980, publié au Mémorial C, numéro 95 du 8 mai 1980, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 191 du 30 mars 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel Costa, Maître en droit, demeurant à Hagondange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne Brogialdi, employé privé, demeurant à Longwy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Conversion de la devise du capital social en Euros par application du cours de change moyen au marché libre existant au 31 décembre 1998 entre le franc suisse et l'euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

2.- Réduction du capital social souscrit par l'absorption des pertes réalisées au 31 décembre 1998, en vue de ramener le capital souscrit de EUR 93.308,53 (quatre-vingt-treize mille trois cent huit virgule cinquante-trois Euros) à EUR 93.000,- (quatre-vingt-treize mille Euros) par la réduction de la valeur nominale des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre des actions en ramenant la valeur nominale à 62,- EUR.

3.- Pouvoir à conférer au Conseil d'administration en vue de la réalisation des décisions à prendre.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social en Euros par application du cours de change moyen au marché libre existant au 31 décembre 1998 entre le franc suisse et l'euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit par l'absorption des pertes réalisées au 31 décembre 1998, en vue de ramener le capital souscrit de EUR 93.308,53 (quatre-vingt-treize mille trois cent huit virgule cinquante-trois Euros) à EUR 93.000,- (quatre-vingt-treize mille Euros) par la réduction de la valeur nominale des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre des actions en ramenant la valeur de chaque action à 62,- EUR.

*Troisième résolution*

Les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration en vue de réaliser les décisions pris ci-dessus.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-treize mille Euros (93.000,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de soixante-deux Euros (62,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction fiscale à sept mille sept cent treize francs luxembourgeois (7.713,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Gehlen, I. Costa, F. Brogialdi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2000, vol. 508, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09028/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**RE.IN.CO. REAL RESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 17.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09029/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**PRIMA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 15.845.

*Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2000*

- La Fiduciaire Montbrun avec siège social à Luxembourg a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour PRIMA HOLDING S.A. (en liquidation)  
Signatures  
FIN-CONTROLE S.A.  
Le liquidateur  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09023/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**PROMACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol.32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09025/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**QUADROLUX TRANSPORT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 64.028.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol.32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09026/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**REMY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.632.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998*

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme  
REMY INTERNATIONAL  
LUXEMBOURG S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09030/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**QUEBECOR PRINTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 66.070.

Constituée par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 19 août 1998, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 815 du 7 novembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUEBECOR PRINTING S.A.  
C. Hubeau

Manager Administration & Comptabilité

(09027/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---



**RETROUVAILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 40, route de Mondorf.  
R. C. Luxembourg B 29.914.

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 1999

*Rapport*

L'Assemblée est ouverte le 15 octobre 1999 par le gérant, Monsieur Jorge Simoes.

## 1) Ordre du Jour:

## 1.1. Résultat de l'exercice 1998

- L'assemblée générale approuve, après avoir consulté les bilans de l'exercice 1998, le bilan et le bénéfice résultant de l'activité de cet exercice, s'élevant à 471.064,-.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Signatures.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1998**

(en LUF)

*Actif*

	1998	1997
B. Frais d'établissement . . . . .	10.000	10.000
C. Actif immobilisé . . . . .	198.673	284.650
D. Actif circulant		
I. Stocks . . . . .	750.000	455.850
II. Autres immobilisations financières . . . . .	560.000	560.000
E. Comptes de régularisation . . . . .	97.644	0
F. Perte de l'exercice . . . . .	1.528.916	(471.064)
	<u>3.145.233</u>	<u>839.436</u>

*Passif*

A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit . . . . .	500.000	500.000
II. Réserve légale . . . . .	23.553	0
III. Résultat reportés . . . . .	447.511	0
B. Provisions pour risques et charges		
I. Impôts . . . . .	174.375	201.875
C. Dettes		
I. Dettes fiscales et sociales . . . . .	865.596	468.287
II. Dettes financières divers . . . . .	466.449	465.820
III. Dettes envers fournisseurs . . . . .	181.784	180.573
IV. Dettes envers associés . . . . .	412.275	(1.076.043)
E. Comptes de régularisation . . . . .	73.690	98.924
	<u>3.145.233</u>	<u>839.436</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09033/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**RODENBER S.A., Société Anonyme,  
(anc. RODENBER S.A. HOLDING, Société Anonyme).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 50.731.

L'an deux mille, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RODENBER S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C. Luxembourg section B numéro 50.731, constituée suivant acte reçu le 22 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 21 juillet 1995, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.300 (mille trois cents) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale

extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2) Modification de la dénomination sociale de la société en RODENBER S.A.

3) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi», avec effet au 31 décembre 1999.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en RODENBER S.A.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide:

- de remplacer l'article trois des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, avec effet au 31 décembre 1999;

- de donner à l'article premier la teneur suivante:

«La société est une société anonyme luxembourgeoise. Elle est dénommée RODENBER S.A.»

- de donner à l'article 23 la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J. Elvinger.

(09035/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**RODENBER S.A., Société Anonyme,  
(anc. RODENBER S.A. HOLDING, Société Anonyme).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 50.731.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(09036/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SIBELPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 52.630.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09052/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SIBELPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 52.630.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(09053/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**ROSEDALE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 68.108.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2000*

Les actionnaires de la société ROSEDALE PROPERTIES S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement:

Catégorie A:

M. Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Catégorie B:

Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg; et  
EDIFAC S.A., Luxembourg

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour ROSEDALE PROPERTIES S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09037/744/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**RTL 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 45.640.

*Procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2000.*

Le 31 janvier 2000 à 9.00 heures, le Conseil d'administration de RTL 7 S.A. s'est réuni au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Démission des administrateurs, Messieurs Pascal Farcouli, Rémy Sautter et Constantin Lange.
2. Nominations d'administrateurs.
3. Délégation des pouvoirs de signature.

Assistent à la séance: Monsieur Rémy Sautter  
Monsieur Constantin Lange.

Excusé: Monsieur Pascal Farcouli.

Monsieur Rémy Sautter préside la séance. Les administrateurs présents signent le registre de présence et le Président ouvre la séance.

Le Conseil constate qu'il réunit le quorum exigé par la loi et par les statuts pour délibérer valablement et il donne acte au Président de la régularité de la convocation de la présente séance au sujet de laquelle aucune réclamation n'a été présentée.

*Résolutions*

Le Conseil prend acte de la démission des administrateurs Monsieur Pascal Farcouli Président, Monsieur Rémy Sautter et Monsieur Constantin Lange.

Le Conseil décide de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Jean-Charles de Keyser «Executive Vice-President Television», résident à 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, comme nouvel administrateur et Président du Conseil d'administration, ainsi que Monsieur Dirk Gerkens, «Vice-President Television» résident à 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, et la CLT-UFA S.A. comme administrateurs.

Les mandats de Messieurs Jean-Charles de Keyser, Dirk Gerkens et de la CLT-UFA S.A. prendront fin à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social 2001.

Les présentes nominations seront ratifiées par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale de RTL 7 S.A.  
Le Conseil d'administration de RTL 7 S.A. se compose donc dorénavant comme suit:

1. Monsieur Jean-Charles de Keyser, Président
2. Monsieur Dirk Gerkens
3. CLT-UFA S.A.

Le Conseil décide de déléguer les pouvoirs de signature opérationnelle et financière suivants:

Signature opérationnelle et financière: «A»: Monsieur Jean-Charles de Keyser  
Monsieur Dirk Gerkens  
Monsieur Antoine Santoni

Signature opérationnelle et financière: «B»: Madame Ana Lagodzinska  
Monsieur Jacques Denis  
Monsieur Julien Joseph

Valeur de l'engagement et/ou de la transaction financière LUF ou équivalent: jusqu'à 10.000.000	Signatures conjointes  Ana Lagodzinska ou Jacques Denis avec Antoine Santoni ou Julien Joseph
10.000.000 - illimité	J-Ch. de Keyser ou Dirk Gerkens avec Antoine Santoni

Tous pouvoirs antérieurs ou ceux qui divergeraient des présentes sont révoqués avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les administrateurs présents.

R. Sautter C. Lange.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(09038/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**RUB-THANE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.642.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2000*

Les actionnaires de la société RUB-THANE HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.  
Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

*Pour RUB-THANE HOLDING S.A.*  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(09039/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SAFE COAT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 36.461.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour ordre  
Etude A. Lorang  
A. Lorang

(09041/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SAFE COAT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 36.461.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour ordre  
Etude A. Lorang  
A. Lorang

(09042/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**SAFE COAT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 36.461.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour ordre  
Etude A. Lorang  
A. Lorang

(09043/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**SAFE COAT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 36.461.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour ordre  
Etude A. Lorang  
A. Lorang

(09044/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**FORBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 29.702.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 15 mars 2000 que les sociétés CORPORATE MANAGEMENT CORP, CORPORATE COUNSELORS LTD et CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 mars 2000 que SOLUFI S.A. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, par lettre datée du 15 mars 2000, a dénoncé avec effet immédiat le siège social de ladite société.

La société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19934/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

---

**FARALDO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 61.501.

Dans l'impossibilité de poursuivre ses fonctions de liquidateur, la société COLINGTON MANAGEMENT INC. a remis sa démission avec effet immédiat, en date du 3 avril 2000.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19914/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

---

**DEVFIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.153.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2000.

CFT TRUST S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(19900/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

---

**LEMINGSWAY CONSULTANCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL LIAISON OFFICE, S.e.c.s.,****Société en commandite simple.**

R. C. Luxembourg B 72.534.

## EXTRAIT

Monsieur Tom Meyer a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société en date du 23 décembre 1999.

A la même date, le siège social de la société, établi à L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres, a été dénoncé avec effet immédiat.

Monsieur Tom Meyer a procédé à la cession des cinq parts qu'il détenait dans la société LEMINGSWAY CONSULTANCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL LIAISON OFFICE.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour extrait aux fins de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(19950/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

---

**RPM CONSULTING S.A., LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft.**

Frau Silvia Heidenblut legt mit sofortiger Wirkung ihr Verwaltungsratsmandat bei der Gesellschaft RPM CONSULTING S.A., LUXEMBOURG, nieder.

Trier, den 29. März 2000.

S. Heidenblut.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(19484/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2000.

---

**ALFLEX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 56.697.

Les administrateurs, Messieurs Paul De Geyter et Peter Vansant, et le commissaire aux comptes, Monsieur Franck Mac Carroll, ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2000.

CFT TRUST S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(19858/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

---

**AZIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 33.977.

## EXTRAIT

Les administrateurs, Messieurs Nico Schaeffer et Gérard Zappa, ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Yves Wallers, ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Par mandat  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(20107/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2000.

---

**ABC MUSIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.332.

Par lettre recommandée envoyée en date du 16 mars 2000, EURAUDIT, S.à r.l. a démissionné, avec effet immédiat, en sa qualité de commissaire aux comptes.

*Le Commissaire aux Comptes*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(20280/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

---

**INTERIM SERVICES INVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.519.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.  
Le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2000.

CFT TRUST S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(20035/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

---

**ISMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.569.

Le siège de la société situé à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, est dénoncé avec effet immédiat.

Le mandat d'administrateur de Maître Jerry Mosar a pris fin en date du 21 mars 2000.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

*L'agent domiciliaire.*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(20039/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

---

**SAFIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 64.711.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

(09045/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**SAFIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 64.711.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 1999 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est échu et décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Le conseil d'administration

R. Tonelli

S. Vandi

V. Migliore-Baravini

*Président*

*Administrateur*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09046/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**SABEA HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 42.422.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 21 mai 1999*

1. La cooptation de Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, en remplacement de Madame Sylvie Reinert. administrateur est ratifiée. Elle terminera le mandat de Madame Sylvie Reinert venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

2. Malgré les pertes reportées dépassant le capital social de la société, l'Assemblée décide la continuation de son activité conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour extrait sincère et conforme  
SABEA HOLDING GROUP S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09040/788/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**SAN LUIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 55.820.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2000*

Les actionnaires de la société SAN LUIS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi et M. Antonio Mandra.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour SAN LUIS S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09047/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**SEKUR LUX HOME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.281.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2000*

Les actionnaires de la société SEKUR LUX HOME S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement:  
M. Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour SEKUR LUX HOME S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09050/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**S.C.I. ECKERBIERG, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4536 Differdange, 3, rue Dr. Nicolas Conzémus.

## DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Schleich, gérant de sociétés, demeurant à L-4536 Differdange, 3, rue Dr. Nicolas Conzémus.

2.- Madame Danièle Tindy, chef d'entreprises, demeurant à F-67000 Strasbourg, 22, rue des Jardiniers,

ici représentée par Monsieur Christian Schleich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. ECKERBIERG, avec siège social à Differdange, constituée suivant acte reçu sous seing privé en date du 5 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 avril 1991, numéro 164.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Le comparant sub 2 Madame Danièle Tindy déclare céder ses cinquante (50) parts sociales de la société au comparant sub 1, Monsieur Christian Schleich, pour le prix de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Suite à cette cession de parts, Monsieur Christian Schleich, gérant de sociétés, demeurant à L-4536 Differdange, 3, rue Dr Nicolas Conzémus, est devenu l'associé unique de la société civile immobilière S.C.I. ECKERBIERG.

L'associé unique déclare ensuite vouloir dissoudre la société par la réunion de toutes les parts en une seule main, assumer tout l'actif de la société et prendre à charge tout le passif éventuel, même non connu, et le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Schleich, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 décembre 1999, vol. 412, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2000.

E. Schroeder.

(09048/228/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SEAINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.069.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 novembre 1999*

Suite à la démission de Monsieur Pierangelo Bartolotti, Monsieur Fabrizio Zanardi, Administrateur de Société, 6966 Villa Luganese, CH-Ticino a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

SEAINVEST S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09049/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SIDAP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 9.859.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour la société SIDAP, Société Anonyme

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(09054/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SIGELUX, SOCIETE IMMOBILIERE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, Place de Bains.  
R. C. Luxembourg B 12.969.

—  
*Conseil Générale du 25 janvier 2000*

Présences: Monsieur Albert Donven de Bridel, administrateur-délégué  
Monsieur Robert Kratzenberg de Luxembourg, administrateur  
Monsieur Henri Huberty de Roodt/Syre, commissaire

*Ordre du jour:*

Nomination d'un administrateur.

Vu la démission à la date du 31 décembre 1999 de Monsieur Peter Braun comme membre du Conseil d'Administration de la SIGELUX S.A., et en conformité avec l'article 9 des statuts de la société, les membres du Conseil Général, tels qu'ils sont énumérés ci-avant, décident, à l'unanimité, de nommer comme administrateur, Monsieur Robert Funck de Luxembourg.

Le conseil d'administration de la SIGELUX S.A. se présente donc comme suit à partir de l'année sociale 2000:

Monsieur Albert Donven de Bridel, administrateur-délégué

Monsieur Robert Funck de Luxembourg, administrateur

Monsieur Robert Kratzenberg de Luxembourg, administrateur

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2000.

A. Donven

R. Kratzenberg

H. Huberty

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09055/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SIREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 58.924.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol.32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09056/800/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SOBELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.734.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 octobre 1999*

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et Madame Yolande Johanns, employée privée, demeurant au 5, an der Reispelt, L-4981 Reckange-sur-Mess ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenberg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

SOBELUX S.A.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09058/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SOLUFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.117.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

*Pour la société  
Signature*

(09059/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**SOLUFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 1999*

- Les rapport du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.
- Les mandats de Madame Chantal Keereman, de Monsieur Camille J. Paulus et de Monsieur Jean-Pierre Leburton en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en Euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en LUF, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en Euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions (si nécessaire), et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09060/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 71.909.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société TALE S.A. par voie circulaire datée du 30 septembre 1999*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Nicolas Tahar au poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Pierre Weydert demeurant au 6, rue de l'Egalité L-8319 Olm, et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09067/651/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TRANSPORT INTERNATIONAL LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés reçu sous seing privé le 29 janvier 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 3 février 2000, vol. 315, fol. 63, case 1, que Monsieur François Covella, demeurant à L-3936 Mondercange, 38, rue Feileschterkeppchen a été nommé gérant de la société;

que le domicile de la société a été fixé à L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn. Capellen, le 4 février 2000.

Pour extrait conforme  
A. Biel  
Notaire

(09081/203/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.



**SPECTRUM S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.279.

*Extract of the resolutions taken at the Board of Directors' meeting held on August 31st, 1998*

The registered office be transferred to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certified true copy  
SPECTRUM S.A.

Signature                      Signature  
Director                         Director

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09062/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**S.S.I. HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
H. R. Luxemburg B 47.907.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am vierundzwanzigsten Dezember.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der S.S.I. HOLDING A.G., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 13. Oktober 1994, Nummer 395.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 25. April 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 6. August 1996, Nummer 376.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sylvia Hennericy-Nalepa, Privatbeamtin, wohnhaft in Messancy (B).

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Paul Marx, Doktor der Rechte, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die anwesenden respektiv vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind in einer Anwesenheitsliste angegeben, welche vom Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet wird. Die Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass alle eintausend (1.000) Aktien vertreten sind, sodass die Versammlung rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Reduzierung des Kapitals in Höhe von fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (25.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf eine Million zweihundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (1.225.000,- LUF) herabzusetzen mittels Vernichtung von zwanzig (20) Aktien der S.S.I. HOLDING A.G. mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), welche sich im Besitz der Gesellschaft befinden.

2.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (25.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (1.225.000,- LUF) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zu erhöhen durch die Begebung von zwanzig (20) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien verbiefen.

3.- Vollständige Einzahlung der zwanzig (20) neuen Aktien mittels Umwandlung in Kapital von verfügbaren Gewinnen in Höhe von fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (25.000,- LUF) und Verteilung der neuen Aktien an die jetzigen Gesellschafter im Verhältnis zu ihrer jetzigen Beteiligung.

4.- Entsprechende Abänderung des Artikels 3 der Satzung.

5.- Andere notwendige oder nützliche Satzungsänderungen. Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Reduzierung des Kapitals in Höhe von fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (25.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.225.000,- LUF) herabzusetzen mittels Vernichtung von zwanzig (20) Aktien der S.S.I. HOLDING A.G. mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), welche sich im Besitz der Gesellschaft befinden.

*Zweiter Beschluss:*

Die Versammlung beschliesst die Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (25.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfundzwanzigtausend

Luxemburger Franken (1.225.000,- LUF) auf eine million zweihundertfünfzig tausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zu erhöhen durch die Begebung von zwanzig (20) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien verbriefen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung erklärt dass die zwanzig (20) neuen Aktien vollständig eingezahlt worden sind mittels Umwandlung in Kapital von verfügbaren Gewinnen in Höhe von fünfzigzwanzigtausend Luxemburger Franken (25.000,- LUF), sowie dies aus einer Bilanz hervorgeht, welche ausgestellt ist auf den 31. Dezember 1998 und welche Bilanz gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die neuen Aktien werden an die jetzigen Gesellschafter im Verhältnis zu ihrer jetzigen Beteiligung verteilt.

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung hält fest, dass das Gesellschaftskapital demgemäss unverändert bleibt und Artikel 3, Absatz eins folgenden Wortlaut behält:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), voll eingezahlt.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF).

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische.

Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist auf Wunsch der Kompartmenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Folgt die Übersetzung der deutschen Fassung**

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of S.S.I. HOLDING A.G., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 13th of June 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 13th of October 1994, number 395.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 25th of April 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the 6th of August 1996, number 376.

The meeting was presided by Gaby Weber-Kettel, employée privée, residing in Mersch.

The chairman appointed as secretary Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, residing in Messancy (B).

The meeting elected as scrutineer Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the one thousand (1,000) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Reduction of the corporate capital by twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF), in order to reduce it from its actual amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to one million two hundred and twenty-five thousand Luxembourg francs (1,225,000.- LUF) by way of cancellation of twenty (20) shares of the S.S.I. HOLDING A.G. of a nominal value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) each, owned by the Company.

2.- Increase of the corporate capital by twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF), in order to raise it from the actual amount of one million two hundred and twenty-five thousand Luxembourg francs (1,225,000.- LUF) to one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) by issuance of twenty (20) new shares of a nominal value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) each, conveying the same rights and obligations as the existing shares.

3.- Complete payment of the twenty (20) new shares by way of a conversion into capital of available profits of twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF) and allocation of the new shares to the actual shareholders in the proportion to their actual shareholding.

4.- Amendment in accordance of article 3 of the by-laws.

5.- All other necessary or useful amendments.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides the reduction of the corporate capital by twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF), in order to reduce it from its actual amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to one million two hundred and twenty-five thousand Luxembourg francs (1,225,000.- LUF) by way of cancellation of twenty (20) shares of the S.S.I. HOLDING A.G. of a nominal value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) each, owned by the Company.

*Second resolution*

The meeting decides the increase of the corporate capital by twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF), in order to raise it from the actual amount of one million two hundred and twenty-five thousand Luxembourg francs (1,225,000.- LUF) to one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) by issuance of twenty (20) new shares of a nominal value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) each, conveying the same rights and obligations as the existing shares.

*Third resolution*

The meeting declares that the twenty (20) new shares have all been completely paid in by way of a conversion into capital of available profits of twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF), as it appears in a balance-sheet dated 31st of December 1998 which balance-sheet will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The new shares have been allocated to the actual shareholders in the proportion of their actual shareholding.

*Fourth resolution*

The meeting acknowledges that the corporate capital will not change and that article 3, first paragraph will retain following wording:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), represented by one thousand (1,000) shares of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) each, fully paid in.»

There being no further business before the meeting, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German, followed by an English translation and that in case of any divergences between the German and the English text, the German version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet G. Kettel, S. Hennericy, P. Marx, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 1999, vol. 412, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. Januar 2000.

E. Schroeder.

(09063/228/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**DE WHAELHORST S.A., Société Anonyme,  
(anc. SWAENENBORGH S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 73.046.

L'an deux mille, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWAENENBORGH S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, R.C. Luxembourg section B numéro 73.046, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1999, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Changement de la dénomination sociale de la société en DE WHAELHORST S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en DE WHAELHORST S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de DE WHAELHORST S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Geusebroek, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 122S, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

J. Elvinger.

(09064/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**DE WHAELHORST S.A., Société Anonyme,  
(anc. SWAENENBORGH S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 73.046.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(09065/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**SYCOMORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.938.

---

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en date du 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

*Pour la société.*

(09066/651/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**THEMALUX S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.099.

---

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 1999*

1. La liquidation de la société THEMALUX S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux seront déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme  
FIN-CONTROLE S.A.

Signatures  
*Le Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(09072/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**TIB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 8.816.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 1999*

- La démission de Monsieur Hubert Hansen pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen est nommé comme nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- Les mandats d'Administrateur de Madame Yolande Johanns, employée privée, 5, an der Reispelt, L-4981 Reckange-sur-Mess, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
TIB HOLDING S.A.

Y. Johanns                      J.-P. Reiland  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09073/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**T.M.G.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 68.428.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en date du 10 novembre 1999, vol. 530, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

*Pour la société.*

(09076/651/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TELEMARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 72.992.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELEMARKET S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en remplacement du notaire soussigné, en date du 2 décembre 1999, en voie de formalisation.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en droit des affaires, demeurant à Kehlen.

et désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, employée privée, demeurant à Hagelsdorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Augmentation du capital social à concurrence de EUR 9.812.680,- (neuf millions huit cent douze mille six cent quatre-vingts Euros) en vue de le porter de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) à EUR 9.844.680,- (neuf millions huit cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingts Euros) par la création de 981.268 (neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-huit) actions nouvelles de EUR 10,- (dix Euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des 981.268 (neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-huit) actions nouvelles comme suit:

E.F.I.M. SPA	210.973
Monsieur Giorgio Corbelli	176.628
GIOCA SRL	142.284
Madame Carla Camuncoli	117.752
Monsieur Lenin V. Meloni	98.157
Monsieur Luigi Colasanti	73.595
Monsieur Carlo Colasanti	63.783
Monsieur Raffael Nassimiha	49.063
Monsieur Yossef Nassimiha	49.063

A libérer moyennant apport de 9.300.000 (neuf millions trois cent mille) actions de la société anonyme de droit italien TELEMARKE T S.P.A. comme suit:

E.F.I.M. SPA	1.999.500
Monsieur Giorgio Corbelli	1.674.000
GIOCA SRL	1.348.500
Madame Carla Camuncoli	1.116.000
Monsieur Lenin V. Meloni	930.000
Monsieur Luigi Colasanti	697.500
Monsieur Carlo Colasanti	604.500
Monsieur Raffael Nassimiha	465.000
Monsieur Yossef Nassimiha	465.000

l'ensemble de ces apports étant évalué par les actionnaires à EUR 9.812.680,- (neuf millions huit cent douze mille six cent quatre-vingts Euros).

Pour le cas où les points ci-dessus de l'ordre du jour seraient votés, modification de la première phrase de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 9.844.680,- (neuf millions huit cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingts Euros), représenté par 984.468 (neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 9.812.680,- (neuf millions huit cent douze mille six cent quatre-vingts Euros) en vue de le porter de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) à EUR 9.844.680,- (neuf millions huit cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingts Euros) par la création de 981.268 (neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-huit) actions nouvelles de EUR 10,- (dix Euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Les 981.268 (neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-huit) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1.- La société E.F.I.M. Spa, avec siège social Via Pontida, 1, Brescia (Italie), à concurrence de deux cent dix mille neuf cent soixante-treize (210.973) actions;

2.- Monsieur Giorgio Corbelli, chef d'entreprise, demeurant Via Pilastroni, 25, Brescia (Italie), à concurrence de cent soixante-seize mille six cent vingt-huit mille (176.628) actions;

3.- La société GIOCA SRL, avec siège social Via Pontida, 1, Brescia (Italie), à concurrence de cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre (142.284) actions;

4.- Madame Carla Camuncoli, employée, demeurant Via Primavera, 11, Brescia (Italie), à concurrence de cent dix-sept mille sept cent cinquante-deux (117.752) actions;

5.- Monsieur Lenin V. Meloni, retraité, demeurant Via G. Giacomini, 98, San Marino (R.S.M.), à concurrence de quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-sept (98.127) actions;

5.- Monsieur Luigi Colasanti, commerçant, demeurant Via Crescenzo, 2, Rome (Italie), à concurrence de soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-quinze (73.595) actions;

6.- Monsieur Carlo Colasanti, commerçant, demeurant Via G. Vanni, 2, Rome (Italie), à concurrence de soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-trois (63.783) actions;

7.- Monsieur Raffael Nassimiha, commerçant, demeurant à Milan (Italie), à concurrence de quarante-neuf mille soixante-trois (49.063) actions;

8.- Monsieur Yossef Nassimiha, commerçant, demeurant à Milan (Italie), à concurrence de quarante-neuf mille soixante-trois (49.063) actions.

et entièrement libérées moyennant apport de neuf millions trois cent mille (9.300.000) actions de la société anonyme de droit italien TELEMARKE T S.p.A., ayant son siège social à Roncadelle (Italie), représentant une participation de 100% (cent pour cent) du capital de ladite société TELEMARKE T S.p.A.; ces actions évaluées à neuf millions huit cent douze mille six cent quatre-vingts euros (9.812.680,- EUR),

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant COMPAGNIE FIDUCIAIRE, L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«A la suite des nos vérifications nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenue par les titres apportés conduisant à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 981.268 actions TELEMARKE T S.A., Société Anonyme, d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à neuf millions huit cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingts euros (9.844.680,- EUR), représenté par neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-huit (984.468) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 395.842.252,93 LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, L. Hansen, C. Evrard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 1999, vol. 508, fol. 508, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Steffen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09069/231/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TELEMARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09070/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 25.499.

Le siège social de la société établi au 37, rue Notre-Dame, Luxembourg est dénoncé en date de ce jour.

Le 22 septembre 1998.

SGG

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09074/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 25.499.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 1998*

- Les démissions de Madame Yolande Johanns, de Messieurs Jean-Paul Reiland et François Mesenburg de leur mandat d'Administrateur ainsi que la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes sont acceptées.

Etant donnée qu'aucune candidature n'est présentée, il n'est pour le moment, pas pourvu à leur remplacement.

Certifié sincère et conforme

Pour TINE HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

SGG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09075/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TOLKA INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 61.194.

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 1999

*Rapport*

L'Assemblée est ouverte le 20 octobre 1999 par l'administrateur-délégué, Alain S. Garros.

1) Ordre du Jour:

1.1. Résultats des exercices 1997 et 1998

L'assemblée générale approuve, après avoir consulté les bilans des exercices 1997 et 1998, les pertes résultant de l'activité des deux exercices. Les pertes se présentent comme suit:

- Exercice 1997 . . . . .	35.580,-
- Exercice 1998 . . . . .	71.726,-

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

*Rapport des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale du 20 octobre 1999*

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat de Commissaires aux Comptes pour l'exercice social de votre Société, se clôturant:

- au 31 décembre 1998 (et 1997).

Cette mission a été effectuée sur la base des règles d'usage et des règles en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et en particulier l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le Compte de profits et pertes arrêtés à cette date par votre Conseil d'Administration concorde avec les écritures sociales qui nous ont été soumises.

Le bilan, dans ses différentes rubriques, a fait l'objet de rapprochements avec les documents utiles et les pièces justificatives probantes.

Nous avons également vérifié les profits et les charges déterminant le résultat et l'affectation du résultat est bien, telle que proposée, conforme aux dispositions statutaires.

Ces opérations ont été menées en coopération avec le Cabinet Comptable externe de votre Société, sur place à Luxembourg.

En foi de quoi et en conséquence, nous vous proposons l'adoption des

- Comptes de profits et pertes;
- Bilan.

Tels qu'ils vous sont présentés.

A Tortola, le 2 octobre 1999.

*Les Commissaires aux Comptes  
For the Company  
Signature  
The General Attorney*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09077/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TUNISVIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.945.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société TUNISVIL HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

*Pour TUNISVIL HOLDING S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09088/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TOPKAPI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 51.559.

Le bilan abrégé au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(09078/806/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TREF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 31, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . (CHF 10.304,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09082/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TREF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.824.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 janvier 2000 a pris acte de la démission du conseil d'administration et a nommé en son remplacement trois nouveaux administrateurs: Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch, 32, route d'Arlon, Mlle Angela Cinarelli, demeurant à Luxembourg, 28, rue Beethoven et Mlle Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg, 9, rue de l'Égalité.

L'assemblée générale a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement Mme Catherine Calvi, demeurant à L-Bascharage, 8A, rue du Ruisseau.

Décharge spéciale a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

L'adresse du siège social a été transférée au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09083/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TYMARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2000*

Les actionnaires de la société TYMARA HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour TYMARA HOLDING S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09089/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TrizecHahn GREECE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.153.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de TrizecHahn GREECE, S.à r.l. (la «Société») en date du 28 janvier 2000 que Monsieur Derek Watchorn a été révoqué en sa qualité de gérant et que Monsieur Tom Haines, demeurant asu 106, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Monsieur Derek McDorman, demeurant au 12, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg et Monsieur Graham Langlay-Smith, demeurant à Waller Hill Farmhouse, Frittenden, UK-TN17 2DB Kent ont été nommés nouveaux gérants pour une durée indéterminée, de sorte que les gérants de la Société sont désormais les suivants:

- Monsieur Tom Haines;
- Monsieur Derek McDorman;
- Monsieur Graham Langlay-Smith.

Luxembourg, le 7 février 2000.

*Pour TrizecHahn GREECE, S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09084/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**TrizecHahn ITALY (PESCARA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.314.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de TrizecHahn ITALY (PESCARA), S.à r.l. (la «Société») en date du 28 janvier 2000 que Madame Fiona J. Kelly a été révoqué en sa qualité de gérant et que Monsieur Tom Haines, demeurant au 106, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Monsieur Derek McDorman, demeurant au 12, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg et Monsieur Graham Langlay-Smith, demeurant à Waller Hill Farmhouse, Frittenden, UK-TN17 2DB Kent ont été nommés nouveaux gérants pour une durée indéterminée, de sorte que les gérants de la Société sont désormais les suivants:

- Monsieur Tom Haines;
- Monsieur Derek McDorman;
- Monsieur Graham Langlay-Smith.

Luxembourg, le 7 février 2000.

*Pour TrizecHahn ITALY (PESCARA), S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09085/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**UNITED TELECOMMUNICATIONS (INDONESIA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.592.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société anonyme UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,

ici représenté par Monsieur Dennis Bosje, comptable, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée UNITED TELECOMMUNICATIONS (INDONESIA), S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 56.592, a été constituée sous la dénomination de UCOM INVESTMENTS, S.à r.l. par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 660 du 19 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 608 du 4 novembre 1997, et dont la dénomination a été changée en UNITED TELECOMMUNICATIONS (INDONESIA), S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 703 du 15 décembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 69 du 3 février 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à un million cent mille francs luxembourgeois (1.100.000,- LUF), représenté par mille cent (1.100) actions avec une valeur nominale de mille francs luxembourgeoise (1.000,- LUF) chacune.

3.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'associé unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Bosje, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2000, vol. 508, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09090/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**TSAREVICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 22, rue du Curé.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

VIP COMPTA S.A.

Luxembourg

Signature

(09086/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**TSAREVICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 22, rue du Curé.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

VIP COMPTA S.A.

Luxembourg

Signature

(09087/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**UNITED TELECOMMUNICATIONS (MALAYSIA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.563.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société anonyme UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,

ici représenté par Monsieur Dennis Bosje, comptable, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée UNITED TELECOMMUNICATIONS (MALAYSIA), S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B, numéro 60.563, a été constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 29 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 661 du 26 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 64 du 31 janvier 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à un million cent mille francs luxembourgeois (1.100.000,- LUF), représenté par mille cent (1.100) actions avec une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'associé unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Bosje, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2000, vol. 508, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09091/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

### **VALBELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.192.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2000*

L'assemblée décide de convertir le capital social en EUR, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. La conversion du capital social actuellement exprimé en LUF conduit à un montant de EUR 12.394.676,24. L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 5.323,76, portant ainsi le montant du capital social à EUR 12.400.000, représenté par 500.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09092/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

### **VAN DOORN TRUST INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.949.

L'an deux mille, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAN DOORN TRUST INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B numéro 55.949, constituée suivant acte reçu le 18 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 29 octobre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à LUF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Ouverture.

2.- Confirmation de la résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires prise sous seing privé sans authentification le 30 décembre 1999.

- de liquider la société.
- de nommer en tant que liquidateurs Monsieur F.C. Verell et Madame Marleen Watte-Bollen

3.- Divers.

4.- Clôture.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée confirme la résolution prise précédemment sous seing privé et décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet au 30 décembre 1999.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme deux liquidateurs, à savoir:

Monsieur F.C. Verell, administrateur de sociétés, demeurant à Amsterdam, Pays-Bas.

Madame Marleen Watte-Bollen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Tous pouvoirs sont conférés aux liquidateurs, sous leur signature individuelle, de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 122S, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

J. Elvinger.

(09095/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**V.D.S. COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.379.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Luc De Sutter, administrateur technique, demeurant à B-9860 Oosterzele, Stationsstraat 38 (Belgique), ici représenté par Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée V.D.S.COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B numéro 36.379, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 1991, publié au Mémorial C, numéro 332 du 6 septembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden en date du 25 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 13 du 9 janvier 1996, ayant un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois;

Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales de la société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-deux mille six cent cinq virgule trente-deux euros (52.605,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR), par renonciation en faveur de la société à une créance certaine, liquide et exigible de l'associé unique Monsieur Luc De Sutter, préqualifié, envers la société, et ce à concurrence de cinquante-deux mille six cent cinq virgule trente-deux euros (52.605,32 EUR).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR), représenté par six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, l'année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 1998 se terminera le 31 décembre 1999.

*Septième résolution*

A la suite de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article treize des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Huitième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antonio Forestieri, informaticien, demeurant à L-7680 Waldbillig, 16, rue de Christnach, comme gérant administratif de la société et de confirmer Monsieur Luc De Sutter comme gérant technique de la société.

Le gérant administratif ainsi que le gérant technique peuvent engager la société jusqu'à un montant de deux mille euros (2.000,- EUR) par leur signature individuelle; au delà d'un montant de deux mille euros (2.000,- EUR), la signature individuelle du gérant technique ou la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique est requise.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Le montant de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de 2.122.093,35 LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2000, vol. 508, fol. 55, case 2. – Reçu 21.221 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09096/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**V.D.S. COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2000.

J. Seckler.

(09097/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---

**VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.068.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 1999*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo E. Valli, industriel, demeurant à Renate (Italie), de Madame Raffaella Valli, administrateur de sociétés, demeurant à Seregno (Italie) et de Madame Emanuela Valli, administrateur de sociétés, demeurant à Besana (Italie) sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

- Monsieur Ferraccio Boracchi, demeurant à I-Besana Brianza, Via Guidino, 1 C1, est nommé en tant que Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Antonio Tochetti qui ne désire plus plus se représenter aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme  
VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A.  
C. Valli

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09093/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

---



Les rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, D. De Marco, A. Lam, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 122S, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

J. Elvinger.

(09099/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 98 février 2000.

**ZIEL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.552.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

*Pour la société ZIEL A.G.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(09102/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**LETZEBURGER KANNERDUERF (VILLAGE D'ENFANTS S.O.S. DE LUXEMBOURG),**

**Association sans but lucratif.**

Siège social: Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'association en date du 25 octobre 1999, homologuée par décision du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg en date du 14 janvier 2000 que les statuts de l'association (voir Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 74 du 2 septembre 1963 et Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 141 du 28 août 1969) ont été modifiés comme suit:

*Modifications*

1. Article 2.

L'article 2 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Son siège est à Mersch, 10, rue H. Gmeiner.»

2. Article 4.

L'article 4 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** L'association a pour objet l'accueil et l'éducation dans une ambiance familiale d'enfants orphelins ou d'enfants abandonnés ou d'autres dont le placement est rendu nécessaire.

Cet objet sera réalisé par:

a) la création et la gestion de villages d'enfants permanents, comprenant des maisons de type familial et des locaux communs destinés aux services généraux, à l'éducation, aux loisirs, et aux sports, indispensables à la vie matérielle, éducative et culturelle de ce village;

b) le recrutement et la formation des mères de famille, des éducateurs et éducatrices nécessaires à l'encadrement des enfants;

c) la création et la gestion de tous services nécessaires à la formation physique, morale et culturelle des enfants confiés à l'oeuvre.

L'association a pour objet en outre, d'assurer un rôle d'information à l'égard du public, par l'édition d'un bulletin périodique ou d'autres publications, par l'organisation de conférences ou par d'autres initiatives analogues, de même que par la désignation de délégués locaux.

L'association mettra plus généralement en valeur tous moyens propres à concourir aux buts définis ci-dessus, mais elle ne pourra posséder en propriété ou autrement que les immeubles et objets mobiliers nécessaires pour réaliser les objets sociaux en vue desquels elle est formée.

L'association entretiendra des relations étroites avec les villages d'enfants «S.O.S.» de l'étranger et avec l'association S.O.S. KINDERDORF INTERNATIONAL.

L'association s'interdit toute activité politique.»

3. Article 5.

L'article 5 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** L'association se compose de membres actifs.

Les membres actifs peuvent être des personnes physiques et des personnes morales. Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi sur les associations sans but lucratif. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à sept.

Pour être admis comme membre actif, il faut:

- a) prêter son concours actif à l'association ou avoir des mérites particuliers envers l'association,
- b) avoir payé la cotisation annuelle,
- c) avoir été admis par le conseil d'administration.

La qualité de membre actif est attestée par la délivrance d'une carte ad hoc et par l'inscription au registre tenu à cette fin.

La liste des membres actifs est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres actifs dans le délai de trois mois à partir de la clôture de l'année sociale.

Le conseil d'administration peut conférer, à titre honorifique, la qualité de bienfaiteur aux personnes physiques ou morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel et moral.»

4. Article 6.

L'article 6 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** L'assemblée générale fixera chaque année le montant des cotisations annuelles à payer par les membres actifs et, le cas échéant, l'époque du paiement de ces cotisations. Le taux maximum des cotisations est de cinq mille francs.»

5. Article 8.

L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres au moins, pris parmi les membres actifs et qui sont élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle, statuant à la majorité des voix des membres actifs présents. L'assemblée générale déterminera également la durée de leur mandat, qui sauf pour les administrateurs nommés à vie, ne peut pas dépasser quatre ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale, décidant à la majorité des deux tiers des votants, peut nommer des administrateurs à vie dont le nombre ne peut dépasser le cinquième de l'effectif du conseil.

Tout administrateur qui, sans motif valable, n'assiste pas au moins à la moitié des réunions du conseil, est réputé démissionnaire à la fin de l'exercice annuel dont il s'agit.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Si la vacance porte sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration convoquera dans le mois une assemblée générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent.»

6. Article 10.

L'article 10 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du vice-président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire et par ceux des votants qui le désirent.

Les extraits ou copies de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux réunions du conseil. Le même administrateur ne peut toutefois représenter qu'un seul de ses collègues. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion et doit être écrit.»

7. Article 12.

L'article 12 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Il peut également investir de certains de ses pouvoirs un Comité technique, composé d'administrateurs ou de membres actifs ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

A l'exclusion du remboursement des frais exposés à l'occasion de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution.»

8. Article 13.

L'article 13 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des statuts,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs, la fixation de la durée de leur mandat ainsi que la décharge aux administrateurs,
- 3) l'approbation des comptes et budgets,
- 4) la dissolution de l'association,
- 5) l'exercice de tous autres pouvoirs qui lui seraient conférés par la loi ou les statuts,
- 6) la nomination et la révocation des réviseurs aux comptes, la fixation de la durée de leur mandat, ainsi que la décharge à donner aux réviseurs aux comptes.»

9. Article 15.

L'article 15 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** Le conseil d'administration ou le président fixera annuellement et obligatoirement, au courant du 1<sup>er</sup> semestre, la date et le lieu de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle figurera, entre autres, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article treize de la loi susvisée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après approbation du compte et du budget, l'assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs, s'il y a lieu.

Outre l'assemblée générale ordinaire et annuelle, des assemblées générales pourront être convoquées suivant les nécessités et l'intérêt de l'association.»

10. Article 17.

L'article 17 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents, le tout sous réserve des conditions de présence et de majorité exigées en cas de modification des statuts ou de dissolution de l'association prévues aux articles huit et vingt de la loi précitée. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante.»

11. Chapitre VI et article 19.

Le Chapitre VI. Commission Psycho-pédagogique et l'article 19 seront supprimés et remplacés par un nouveau chapitre VI et un nouvel article 19 qui aura désormais la teneur suivante:

«Chapitre VI: La vérification des comptes.»

«**Art. 19.** Avant d'être soumis à l'assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé sont vérifiés par les réviseurs aux comptes.»

12. Article 20.

L'article 20 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs,
- b) des dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides et subventions,
- d) des prestations sociales versées par l'Etat et les communes pour les enfants pris à charge,
- e) des revenus pour services rendus,
- f) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.»

Mersch, le 31 janvier 2000

Pour extrait conforme  
Pour le LETZBURGER KANNERDUERF, A.s.b.l.  
J.-N. Schaus  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09104/259/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

**LETZBURGER KANNERDUERF (VILLAGE D'ENFANTS S.O.S. DE LUXEMBOURG),  
Association sans but lucratif.**

Siège social: Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

—  
STATUTS COORDONNES

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée LETZBURGER KANNERDUERF (VILLAGE D'ENFANTS S.O.S. DE LUXEMBOURG), association sans but lucratif.

**Art. 2.** Son siège est à Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II. Objet**

**Art. 4.** L'association a pour objet l'accueil et l'éducation dans une ambiance familiale d'enfants orphelins ou d'enfants abandonnés ou d'autres dont le placement est rendu nécessaire.

Cet objet sera réalisé par:

a) la création, la construction et la gestion de villages d'enfants permanents, comprenant des maisons de type familial et des locaux communs destinés aux services généraux, à l'éducation, aux loisirs, et aux sports, indispensables à la vie matérielle, éducative et culturelle de ce village;

b) le recrutement et la formation des mères de famille, des éducateurs et éducatrices nécessaires à l'encadrement des enfants;

c) la création et la gestion de tous services nécessaires à la formation physique, morale et culturelle des enfants confiés à l'oeuvre.

L'association a pour objet en outre, d'assurer un rôle d'information à l'égard du public, par l'édition d'un bulletin périodique ou d'autres publications, par l'organisation de conférences ou par d'autres initiatives analogues, de même que par la désignation de délégués locaux.

L'association mettra plus généralement en valeur tous moyens propres à concourir aux buts définis ci-dessus, mais elle ne pourra posséder en propriété ou autrement que les immeubles et objets mobiliers nécessaires pour réaliser les objets sociaux en vue desquels elle est formée.

L'association entretiendra des relations étroites avec les villages d'enfants S.O.S. de l'étranger et avec l'association S.O.S. KINDERDORF INTERNATIONAL.

L'association s'interdit toute activité politique.

### Chapitre III. Membres, admissions, démissions, exclusions et cotisations

**Art. 5.** L'association se compose de membres actifs.

Les membres actifs peuvent être des personnes physiques et des personnes morales. Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi sur les associations sans but lucratif. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à sept.

Pour être admis comme membre actif, il faut:

- a) prêter son concours actif à l'association ou avoir des mérites particuliers envers l'association,
- b) avoir payé la cotisation annuelle,
- c) avoir été admis par le conseil d'administration.

La qualité de membre actif est attestée par la délivrance d'une carte ad hoc et par l'inscription au registre tenu à cette fin.

La liste des membres actifs est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres actifs dans le délai de trois mois à partir de la clôture de l'année sociale.

Le conseil d'administration peut conférer, à titre honorifique, la qualité de bienfaiteur aux personnes physiques ou morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel et moral.

**Art. 6.** L'assemblée générale fixera chaque année le montant des cotisations annuelles à payer par les membres actifs et, le cas échéant, l'époque du paiement de ces cotisations. Le taux maximum des cotisations est de cinq mille francs.

**Art. 7.** La qualité de membre actif se perd:

- a) par la démission volontaire adressée au conseil d'administration;
- b) par le non-paiement, à leurs échéances, de deux cotisations annuelles consécutives;
- c) par la décision d'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas seulement où:

1) l'associé, quoique dûment sommé, refuserait de se conformer aux statuts, aux décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale,

2) le membre associé serait jugé compromettre par sa conduite les intérêts ou la réputation de l'association,

3) l'associé aurait cessé tout concours actif aux activités de l'association.

Les cas de perte de la qualité de membre actif, visés sub a et b ci-dessus sont constatés par le conseil d'administration, chaque année, au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle.

La décision d'exclusion ne pourra être prise par l'assemblée générale avant que l'intéressé n'ait été appelé par le conseil d'administration à fournir ses explications.

Le membre actif démissionnaire, sortant ou exclu et les héritiers d'un membre actif décédé, n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Ils ne peuvent requérir ni comptes, ni apposition de scellés ou inventaires, ni s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de l'association.

### Chapitre IV. Administration

**Art. 8.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres au moins, pris parmi les membres actifs et qui sont élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle, statuant à la majorité des voix des membres actifs présents. L'assemblée générale déterminera également la durée de leur mandat, qui sauf pour les administrateurs nommés à vie, ne peut pas dépasser quatre ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale, décidant à la majorité des deux tiers des votants, peut nommer des administrateurs à vie dont le nombre ne peut dépasser le cinquième de l'effectif du conseil.

Tout administrateur qui, sans motif valable, n'assiste pas au moins à la moitié des réunions du conseil, est réputé démissionnaire à la fin de l'exercice annuel dont il s'agit.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Si la vacance porte sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration convoquera dans le mois une assemblée générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

En cas d'absence du président et du vice-président, la réunion du conseil d'administration est présidée par le plus âgé des administrateurs présents.

Le conseil peut s'adjoindre, soit temporairement, soit définitivement, des personnes même non-membres actifs qu'il charge d'une mission spéciale. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du vice-président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire et par ceux des votants qui le désirent.

Les extraits ou copies de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux réunions du conseil. Le même administrateur ne peut toutefois représenter qu'un seul de ses collègues. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion et doit être écrit.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire et annuelle le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Il veillera à la stricte observation des prescriptions prévues aux articles trois, neuf et dix de la loi concernant les associations sans but lucratif.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association seule.

**Art. 12.** Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Il peut également investir de certains de ses pouvoirs un Comité technique, composé d'administrateurs ou de membres actifs ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

A l'exclusion du remboursement des frais exposés à l'occasion de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution.

## **Chapitre V. Assemblées générales**

**Art. 13.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des statuts,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs, la fixation de la durée de leur mandat ainsi que la décharge aux administrateurs,
- 3) l'approbation des comptes et budgets,
- 4) la dissolution de l'association,
- 5) l'exercice de tous autres pouvoirs qui lui seraient conférés par la loi ou les statuts,
- 6) la nomination et la révocation des réviseurs aux comptes, la fixation de la durée de leur mandat, ainsi que la décharge à donner aux réviseurs aux comptes.

**Art. 14.** Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration, ou par le président du conseil d'administration, par voie de la presse ou par lettre missive ordinaire, adressée à tous les membres actifs, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour. Il sera loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée par un autre membre actif.

Aucun membre actif ne peut toutefois représenter plus de deux membres. Le mandat doit être écrit.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou le président fixera annuellement et obligatoirement, au courant du 1<sup>er</sup> semestre, la date et le lieu de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle figurera, entre autres, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article treize de la loi susvisée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après approbation du compte et du budget, l'assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs, s'il y a lieu.

Outre l'assemblée générale ordinaire et annuelle, des assemblées générales pourront être convoquées suivant les nécessités et l'intérêt de l'association.

**Art. 16.** Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, par le plus âgé des administrateurs présents.

Le président ou celui qui en remplit les fonctions, désignera le secrétaire et deux scrutateurs pris parmi les membres actifs présents qui composeront avec le président ou celui qui en remplit les fonctions, le bureau.

Le bureau dressera la liste de présence et la certifiera exacte.

**Art. 17.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents, le tout sous réserve des conditions de présence et de majorité exigées en cas de modification des statuts ou de dissolution de l'association prévues aux articles huit et vingt de la loi précitée. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante.

**Art. 18.** Les décisions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres actifs et des tiers par affichage au siège social de l'association.

Les extraits ou copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

#### **Chapitre VI. La vérification des comptes**

**Art. 19.** Avant d'être soumis à l'assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé sont vérifiés par les réviseurs aux comptes.

#### **Chapitre VII. Fonds social, exercice social, comptes, budget**

**Art. 20.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs,
- b) des dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides et subventions,
- d) des prestations sociales versées par l'Etat et les communes pour les enfants pris à charge,
- e) des revenus pour services rendus,
- f) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 21.** L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions de l'article treize de la loi susdite et de l'article onze des statuts.

L'excédent favorable appartient à l'association.

#### **Chapitre VIII. Dissolution, liquidation**

**Art. 22.** La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles dix-huit et suivants de la loi concernant les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

Après apurement du passif, il donnera à l'excédent favorable une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social, en se conformant pour le surplus aux prescriptions légales.

#### **Chapitre IX. Dispositions générales**

**Art. 23.** Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit précitée.

Pour copie conforme des statuts coordonnés  
Pour le Letzeburger KANNERDUERF, A.s.b.l.

Par mandat  
L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09105/259/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2000.

#### **COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.016.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 20 janvier 2000*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Gérant  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09218/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.016.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 20 janvier 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport de Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - perte à reporter: USD 6.789.622,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09219/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

---

**COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.016.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09220/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

---

**COMPRADORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.471.

L'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour COMPRADORE S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09221/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

---

**COMPRADORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.471.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

*Pour COMPRADORE S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(09222/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

---